

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 19 DÉCEMBRE 2022
Troisième réunion spéciale

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Était absent :

M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
-----------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

375-19-12-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1- **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- **LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4- **ADMINISTRATION**
 - 4.1 Avis de motion et dépôt du règlement de taxation 2023
 - 4.2 Information sur les procédures judiciaires en lien avec une somme de 4 000 \$
- 5- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2023

Avis de motion est donnée par M. Mathieu Fecteau à l'effet que lors d'une réunion subséquente, sera adopté le règlement de taxation 2023. Le règlement de taxation est par le fait même déposé et présenté.

376-19-12-22 **SUSPENSION DE LA SÉANCE**

Il est 19 h 32. À ce stade-ci de la réunion, il est proposé par M. Jean-René Côté est résolu unanimement de suspendre la présente séance pour une durée de 15 minutes.

377-19-12-22 **REPRISE DE LA SÉANCE**

Il est 19 h 48. Il est proposé par M. Jean-René Côté est résolu unanimement de reprendre la séance.

378-19-12-22 **INFORMATION SUR LES PROCÉDURES JUDICIAIRES EN LIEN AVEC UNE SOMME DE 4 000 \$**

CONSIDÉRANT les efforts du conseil municipal pour obtenir toute l'information disponible sur la procédure, les coûts et les options possibles;

CONSIDÉRANT QUE la CMQ a des règlements que chaque municipalité se doit les faire respecter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de mandater M. Serge Allaire, directeur général, à entamer les procédures afin de faire homologuer, par la firme, Morency Avocat, le jugement de la CMQ portant le numéro de référence CMQ-68101-001 daté du 25 avril 2022.

379-19-12-22 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 52.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.